



Tous les organismes publics sont tenus d'alimenter une plateforme de mutualisation de leurs actifs, locaux et équipements sous-utilisés. Les actifs excédentaires sont mis à la disposition d'autres organismes publics, mais également d'organisations sociales et environnementales

Pourquoi ce jalon?

- L'économie collaborative repose sur quatre principes : maximiser l'utilisation des ressources, privilégier l'accès plutôt que la propriété, encourager un usage polyvalent et faciliter les échanges entre parties prenantes. Ces échanges peuvent se faire par l'entremise de plateformes physiques ou numériques, selon les contextes territoriaux.
- De nombreux lieux et équipements publics (ex. véhicules, stationnements, gymnases, écoles, salles) sont sous-utilisés. Leur mutualisation représente un levier stratégique pour éviter la surproduction, préserver les milieux naturels et générer des économies substantielles pour les finances publiques.
- La mutualisation des actifs publics s'inscrit dans une logique de sobriété, de solidarité institutionnelle et d'efficacité collective. Elle favorise l'optimisation des ressources existantes, en réduisant les achats redondants et les impacts environnementaux liés à la surconsommation.
- La mise en commun des actifs inutilisés renforcerait l'efficacité des organisations publiques et encouragerait de nouvelles formes de coopération interinstitutionnelle.
- Elle contribuerait également à réduire les inégalités territoriales en améliorant l'accès aux infrastructures et en assurant une répartition plus équitable des ressources sur l'ensemble du territoire.
- En jouant un rôle exemplaire, l'État peut inciter d'autres acteurs – notamment privés – à adopter des pratiques similaires, participant ainsi à la transition vers une économie plus collaborative, sobre et responsable.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé



Gouvernements et organismes publics



Milieu des affaires et du travail
Milieu associatif et citoyen

Comment pourrait-on s’y rendre ?

- Adopter une définition claire et opérationnelle de ce qu’est un actif sous-utilisé à partir de critères mesurables (occupation, usage, entretien).
- Mettre en place et rendre obligatoires des audits d’utilisation dans les organisations publiques et parapubliques, afin d’identifier les biens, lieux et équipements dont le potentiel d’usage est insuffisamment exploité.
- Mesurer les niveaux d’utilisation des actifs identifiés à l’aide d’indicateurs objectifs (heures d’usage, occupation moyenne, fréquence d’entretien), puis constituer un inventaire partagé, accessible sous forme de base de données ouverte entre institutions.
- Utiliser cet inventaire pour alimenter une plateforme interinstitutionnelle – numérique ou hybride – permettant la visualisation, la réservation et le prêt des actifs disponibles en temps réel.
- Communiquer les résultats des audits aux gestionnaires publics pour favoriser leur mobilisation, tout en identifiant et en levant les freins à la mutualisation (ex. normes trop rigides, horaires restreints, accès réservé à certains publics).
- Adapter les règles d’utilisation des infrastructures publiques afin de maximiser leur usage : élargir les horaires d’ouverture, permettre des usages ponctuels ou saisonniers, et ouvrir l’accès à une diversité de publics.
- Élaborer des stratégies de déploiement ciblées, mettant en avant les avantages économiques, sociaux et environnementaux de la mutualisation, pour convaincre les parties prenantes et faciliter l’adhésion au projet.
- Inclure explicitement les organisations sociales, communautaires et environnementales parmi les bénéficiaires, en assurant des mécanismes d’accès transparents, inclusifs et équitables.
- Mettre en œuvre des projets pilotes dans des territoires stratégiques afin de tester la viabilité du modèle, documenter les résultats, ajuster les mécanismes de gouvernance, et préparer un déploiement à plus grande échelle.

Qu’est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Les Living Labs universitaires comme [Cité-ID Living Lab](#) (ENAP) permettent de tester en conditions réelles des modèles de gouvernance collaborative et des plateformes numériques dans des territoires pilotes.
- Le [ministère des Affaires municipales et de l’Habitation \(MAMH\)](#), qui peut mobiliser les MRC pour piloter l’expérimentation dans les régions à faible densité.
- La [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(SGDD\)](#), qui fournit un cadre incitatif pour optimiser l’utilisation des ressources publiques.
- Les incubateurs et accélérateurs d’entreprises, comme le [Centre d’entreprises et d’innovation de Montréal \(CEIM\)](#), qui favorise l’innovation et l’entrepreneuriat technologique.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Un manque de planification stratégique et de coordination. Au Québec, l'application [SAAQclik](#) a connu de sérieux retards et des dépassements de coûts en raison d'un déploiement précipité. Le cas [WeWork](#) illustre comment une expansion rapide sans modèle économique solide peut entraîner d'importantes pertes financières.
- Défis logistiques et responsabilités partagées. La mutualisation des actifs soulève plusieurs enjeux pratiques : qui assure l'entretien ? Comment gérer les incidents, les conflits d'usage ou les chevauchements de réservation ?
- Barrières culturelles et psychologiques. La résistance au changement, le poids des habitudes, la méfiance institutionnelle et les normes réglementaires rigides peuvent freiner l'adoption d'une culture du partage.
- Sous-performance potentielle en milieu peu dense. Dans les territoires à faible densité ou à faible diversité organisationnelle, la mutualisation peut s'avérer peu efficace en raison d'une demande limitée ou d'un manque d'économies d'échelle.
- Effet rebond. Les économies réalisées grâce à la mutualisation pourraient être utilisées de manière incohérente (ex. : réinvesties dans de nouveaux achats non essentiels).

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Comment s'assurer que les organisations sociales et environnementales aient un accès réel, équitable et priorisé aux actifs mutualisés ?
- Quel niveau d'investissement le gouvernement est-il prêt à engager, et comment cela influencera-t-il l'échelle du projet ?
- Comment adapter la plateforme aux réalités très différentes des zones rurales et urbaines, notamment en ce qui concerne la densité des actifs à partager ?
- Quels mécanismes de gouvernance garantiront un usage équitable, transparent et efficace dans le temps ?

Ressources

- Chemins de transition. 2023. [Fiche jalon 12, défi territoire](#).
- Lavoie, G., Delannon, N., Fréchette, C., & Groupe de travail sur l'économie collaborative. 2018. [Rapport du groupe de travail sur l'économie collaborative](#)
- Statistique Canada, G. (2024, Septembre 12). [Taux d'utilisation de la capacité \(TUC\)](#)

À propos

Cette fiche jalon met en lumière des pistes d'action concrètes et contextualisées pour accélérer la transition. Elle n'est pas prescriptive, mais vise à alimenter la réflexion, stimuler la mobilisation et favoriser l'alignement des efforts vers la [vision 2050: un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Vos contributions pour l'enrichir sont les bienvenues à : info@rrecq.ca

Version : juin 2025